

HONORAIRES VENTE

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction
En vigueur au 1^{er} janvier 2017

Montant de la transaction

Jusqu'à 95.000 €
Jusqu'à 150.000 €
Jusqu'à 180.000 €
Jusqu'à 300.000 €
Jusqu'à 550.000 €
Jusqu'à 1.500.000 €

Locaux à usage d'habitation

10 %
9 %
8 %
7 %
6 %
5 %

Locaux à usage commercial

11 %
10 %
9 %
8 %
7 %
6 %

Terrains à bâtir

10 %
9 %
8 %
7 %
6 %
5 %

Cessions de bail

11 %
10 %
9 %
8 %
7 %
6 %

Frais de rédaction d'acte

Conformément aux usagers locaux
et sauf convention expresse entre
les parties (indiquée au mandat),
la rémunération sera à la charge
du ou des vendeurs.

350 €

Dispositif de médiation des litiges de consommation

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisie en ligne à l'adresse suivante www.anm-conso.com.